



PROCES-VERBAL

Séance du 08/04/2025

Date d'envoi de la convocation : 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BOUGNEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TONNEAU, Maire ;

Présents : M. Jean-Marie TONNEAU, M. Michel LANDRAUD, Mme Valérie JOUANNET, M. David LALIEVE, M. Bernard GUIBERT, Mme Karine BAUSSAY, M. Laurent REFFAY, M. Benoît MONROSTY, Mme Déborah MERIGEAULT, Mme Angélique GAULT, M. Cyril BAURION, M. Arnauld BASSANT, Mme Amandine CONSTANT ;

Absent(s) excusé(s) : Mme Danielle MARTINEZ;

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. Arnauld BASSANT ;

CONVOCA TION

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Mardi 8 avril 2025 à 19H00

(En cas d'empêchement, merci de prévenir la Mairie dès que possible)

ORDRE DU JOUR

- 1- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 ;
- 2- Vote du CFU 2024 – Commune de Bougneau ;
- 3- Affectation du résultat 2024 – Commune de Bougneau ;
- 4- Vote du budget 2025 – Commune de Bougneau ;
- 5- Vote du CFU 2024 – Panneaux Photovoltaïques ;
- 6- Affectation du résultat 2024 – Panneaux Photovoltaïques ;
- 7- Vote du budget 2025 – Panneaux photovoltaïques ;
- 8- Vote du CFU 2024 – Lotissement des Vergers ;
- 9- Emprunt auprès du Crédit Mutuel Océan pour l'achat du terrain cadastré D1018 ;
- 10- Aliénation tronçon CR40 – lieu-dit Font de Veu : fixation du prix et conditions de vente ;
- 11- Aliénation rue du Pontil – petits près : fixation du prix et conditions de vente ;

Informations diverses :

Cimetière : Devis AGRISEM – engazonnement par HYDROMULCHING

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Jean-Marie TONNEAU

=====POUVOIR=====

Je soussigné(e) agissant en qualité de

empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra

.....
donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à :

M. ou Mme

FAIT LE

A

Signature

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Arnauld BASSANT**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :
1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Il est proposé d'augmenter le taux de fiscalité 2025 uniquement pour la taxe foncière bâtie (TFB) d'un point. Les taux concernant le non bâti, la TH et la CFE restent identiques à 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 – **de modifier** les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	37.12%
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	41.20%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	17.95%
Cotisation foncière des entreprises (Si EPCI en fiscalité additionnelle)	23.28%

2 – **d'autoriser** M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – COMMUNE DE BOUGNEAU

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Bernard GUIBERT élu par l'Assemblée, délibérant sur le compte financier unique 2024 dressé par Jean Marie TONNEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024 ;

➤ lui donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer ainsi:

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes 2024	760 612.28€	Recettes 2024	255 109.97€
Dépenses 2024	501 006.97€	Dépenses 2024	361 921.42€
Résultat exercice	259 605.31€	Résultat exercice	-106 811.45€
		Reste à réaliser dépenses	0
		Reste à réaliser recettes	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et valide le CFU 2024 – commune de Bougneau.

3- AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2024

Après avoir approuvé le CFU 2024 qui présente un excédent à la section de fonctionnement de 259 605.31€. Constatant que ledit CFU fait apparaître un déficit à la section d'investissement s'élevant à -106 811.75€. Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

Décide d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 106 811.45€

Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 106 811.45€.

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 152 793.86€.

4- Vote du Budget principal 2025 et attribution des Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente un budget prévisionnel à l'assemblée en détaillant chaque chapitre. Il présente ensuite le tableau prévisionnel des attributions de subventions aux associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote le budget proposé par le maire, à savoir :

Fonctionnement

Dépenses : **618 143.86€**

Recettes : **618 143.86€**

Investissement

Dépenses : **470 209.30€**

Recettes : **470 209.30€**

- attribue les subventions comme ci-dessous :

ARTICLES	TIERS OU ASSOCIATIONS	BUDGET PRECEDEI	VOTE
6574	ACCA BOUGNEAU	300.00	300.00
6574	AMICALE MOTOCYCLISTE	300.00	300.00
6574	ASSOCIATION PARENTS D'ELEVE	300.00	300.00
6574	ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	50.00	50.00
6574	CENTRE SOCIAL	1950.40	1664.40
6574	CHAMBRE DES METIERS	50.00	50.00
6574	COMITE DES FETES DE BOUGNEAU	0	0
6574	DELEGUES DEPARTEMENTAUX	50.00	50.00
6574	FESTIV BOUGNEAU	300.00	300.00
6574	PECHEURS D'ANGUILLE	50.00	50.00
6574	SECOURS CATHOLIQUE	50.00	50.00
6574	SOLIDARITES PONTOISES	60.00	60.00
	TOTAL	3 460.40	3 174.40

5- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE 2024 DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Bernard GUIBERT délibérant sur le CFU de l'année 2024 dressé par Jean Marie TONNEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024 ;

- lui donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer ainsi:

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes 2024	18 507.95€	Recettes 2024	21 647.92€
Dépenses 2024	2 608.43€	Dépenses 2024	0€
Résultat exercice	15 899.52€	Résultat exercice	21 647.92€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et valide le CFU 2024 – Budget annexe des panneaux photovoltaïques.

6- AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE 2024 DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Après avoir approuvé le CFU pour 2024 qui représente un excédent de la section de fonctionnement de 15 899.52€. Constatant que ledit CFU fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 21 647.92€. Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

Décide d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) pour 21 647.92€

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 15 899.52€.

7- Vote du budget annexe 2025 des Panneaux Photovoltaïques

Monsieur le Maire présente un budget prévisionnel à l'assemblée en détaillant chaque chapitre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote le budget proposé par le maire, à savoir :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 20 399.52€

Recettes : 20 399.52€

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 37 208.84€

Recettes : 37 208.84€

8- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE 2024 DU LOTISSEMENT DES VERGERS

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Bernard GUIBERT délibérant sur le CFU de l'année 2024 dressé par Jean Marie TONNEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024 ;

- lui donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer ainsi:

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes 2024	9 806.17€	Recettes 2024	0€
Dépenses 2024	9 806.17€	Dépenses 2024	0€
Résultat exercice	0€	Résultat exercice	0€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et valide le CFU 2024 – Budget annexe du lotissement des Vergers.

9- Emprunt auprès du Crédit Mutuel Océan pour l'achat du terrain cadastré D1018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le prochain achat du terrain cadastré D1018 près de l'Eglise St Pierre de Bougneau afin d'y réaliser un parking et y déplacer les containers à déchets.

De ce fait, M. le Maire sollicite l'autorisation de contracter auprès du Crédit Mutuel Océan un emprunt d'un montant de 45 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Monsieur le Maire est **autorisé** à réaliser auprès du Crédit Mutuel Océan un emprunt d'un montant de 45 000€ dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités en 60 mois, au taux fixe de 3.350% ;
- La commune de Bougneau **s'engage**, pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances ;
- Les fonds seront versés à l'emprunteur par virement au SGC de JONZAC ;
- Monsieur le Maire est **autorisé** à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

10- Aliénation tronçon CR40 – lieu-dit Font de Veau : fixation du prix et conditions de vente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique a eu lieu en décembre dernier concernant l'aliénation d'un tronçon du CR40 cadastré B0934 au lieu-dit Font de Veau. Ce tronçon peut maintenant être vendu et il convient au Conseil Municipal de fixer le prix de vente et les conditions de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le prix de vente de ce tronçon du CR40 cadastré B0934 à l'euro symbolique ;
- Les frais de bornage ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser M. le Maire à procéder à la vente chez le Notaire et à signer tous documents se rapportant à cette affaire et à la vente de ce tronçon ;

11- Aliénation tronçon rue du Pontil – petit près : fixation du prix et conditions de vente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique a eu lieu en décembre dernier concernant l'aliénation d'un tronçon rue du Pontil – petit près. Ce tronçon divisé en deux parcelles, ZI0292 et ZI0276, peut maintenant être vendu et il convient au Conseil Municipal de fixer le prix de vente et les conditions de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le prix de vente de ce tronçon cadastré ZI0292 et ZI0276 rue du Pontil – petit près, à l'euro symbolique pour chacune des parcelles ;
- Les frais de bornage ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser M. le Maire à procéder à la vente chez le Notaire et à signer tous documents se rapportant à cette affaire et à la vente de ce tronçon ;

Questions et informations diverses :

Cimetière : Devis AGRISEM – présentation du devis de 3000€ TTC pour de l'engazonnement par hydromulshing ;
Centrale photovoltaïque : pas de fouilles en définitive ; appel d'offres en cours ; 10 logements communaux en 3 phases avec pour 1^{ère} phase, la construction de 4 logements.
Proposition de pose de miroirs à certains carrefours ;
11 mai : course cycliste, recherche signaleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

A Bougneau, le 15/04/2025,
Le Maire,
Jean Marie TONNEAU



**NUMERO D'ORDRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL 8 AVRIL 2025**

Numéros	OBJET DE LA DELIBERATION
1	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025
2	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – COMMUNE DE BOUGNEAU
3	AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2024
4	Vote du Budget principal 2025 et attribution des Subventions aux associations
5	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE 2024 DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
6	AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE 2024 DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
7	Vote du budget annexe 2025 des Panneaux Photovoltaïques
8	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE 2024 DU LOTISSEMENT DES VERGERS
9	Emprunt auprès du Crédit Mutuel Océan pour l'achat du terrain cadastré D1018
10	Aliénation tronçon CR40 – lieu-dit Font de Veu : fixation du prix et conditions de vente
11	Aliénation tronçon rue du Pontil – petit près : fixation du prix et conditions de vente